



Mon comptable a t il des droits

Par **julie**, le **30/05/2009** à **11:15**

Bonjour,
VOILA MON COMPTABLE ME DEMANDE DE REMPLIR UN QUESTIONNAIRE DANS LAQUELLE IL Y A DES QUESTION D ORDRE PRIVER ET PERSONNELLE EN A T IL LE DROIT ET CE QUESTIONNAIRE EST IL LEGAL
MERCİ PAR AVANCE A VOUS

Par **Visiteur**, le **30/05/2009** à **11:38**

bonjour,
tout dépend des questions posées et de la forme de votre entreprise.....!!!!
ps. essayez de ne pas écrire en majuscule.. c'est désagréable à lire... merci.

Par **Berni F**, le **01/06/2009** à **09:52**

Bonjour,
vous n'êtes pas obligé de répondre aux questions que vous pose un comptable, cependant :
- les réponses à ces question peuvent lui être nécessaire pour bien faire son travail
- ou lui permettre de s'assurer que votre situation "juridique" est bien optimale et ce en vue

d'éventuellement vous proposer des mesures visant à vous faire faire des économies.

bref, si je ne peux pas affirmer que c'est toujours le cas, je tendrais tout de même à dire que les questions d'un comptable (qui peuvent même sembler d'ordre personnel quelques fois) servent votre intérêt.

cordialement

Par **thinhbui**, le **01/06/2009** à **14:56**

--- Quand un redevable est incertain---il doit demander directement au centre des impôts et noter la réponse d'interprétation par écrit et le nom de l'inspecteur, dans le cadre de rescrit fiscal.

En cas de litige ou d'erreur, l'administration est en mesure de rectifier.

Le comptable est un privé, en cas de doute ---- sa responsabilité est limitée